

CIRCONSCRIPTION DE SAINT GREGOIRE

ECOLE PUBLIQUE

élémentaire

PAUL EMILE VICTOR

CONSEIL
D'ECOLE

PROCES-VERBAL

ANNEE SCOLAIRE 2013 / 2014

Réunion du : mardi 5 novembre 2013

NOM	PRESENT	EXCUSE
Directeur de l'école - Président : Mme LACROIX		
Maîtres de l'école		Suppléants assurant un remplacement
Mme JOUSSET		
Mme VIATTE		
Mme ERNOULT		
Mme CORBEL		
Mme MARIN		
Mme TREGRET		
Mme LE COQ		
Mme MORDELLES		
Mr JOUAN		
Mme GOGDET		
Représentant du R.A.S.E.D. : Mme Legendre		
Représentants des parents d'élèves titulaires		
Mme AJDDIG		
Mme BOYER		
Mme FARGES		
Mr HOCINE		
Mme MATHIEU		
Mme NIZERY		
Mme RIOUX KERVERDO		
Mme SERRAND		
Mme STANESE		
Mr VET		
Inspecteur de l'Education nationale : M. RUBAN Yannick		
Maire de la commune ou son représentant : Mme VINET		
Conseiller municipal :		
Délégué départemental de l'Education nationale :		
VOIX CONSULTATIVE		
Membre du R.A.S.E.D. :		
Médecin scolaire :		
Infirmière scolaire :		
Assistante sociale :		
A.T.S.E.M.		
Personne invitée :		
Mr BOUVIER		
Mr THOMAS		
Représentants des parents d'élèves suppléants		
Sylvie NIGON		
PONT Stephanie		

CHICOINE Audrey (P.E.)

Procès-verbal établi le 25/11/2013.....

Le président, directeur de l'école,

Le secrétaire de séance,

M^{me} Jousset

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE L'ECOLE ELEMENTAIRE
PAUL-EMILE VICTOR DU 5 NOVEMBRE 2013**

Ordre du jour :

1. Vote du Règlement Intérieur et présentation du PPMS
2. Résultat des élections des Représentants des Parents d'élèves élus
3. Rentrée 2013 (classes, équipe enseignante, effectifs, aide pédagogique complémentaire, échanges de service, organisation des études et du temps de midi),
4. Résultats de l'école aux évaluations de CE1 et de CM2 (fin mai 2013)
5. Projets des classes pour cette année scolaire
6. Point sur les rythmes scolaires
7. Travaux réalisés et souhaités
8. Bilan financier de la coopérative de l'école
9. Questions des parents d'élèves

1. LECTURE ET ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE

Des modifications sont apportées au règlement précédent

A la version du règlement intérieur adopté le 13/11/2012, il sera ajouté :

- accès école interdit après 17h30 pour permettre à la société de nettoyage de travailler
- les vêtements non réclamés à la fin de l'année seront donnés à une œuvre caritative

Deux annexes seront jointes au règlement : la charte informatique et la procédure à respecter par les familles en cas d'activation du plan particulier de mise en sécurité. Ce PPMS s'intègre à celui mis en place par la commune.

Le règlement intérieur est voté à l'unanimité.

2. RESULTAT DES ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES

Sur 396 électeurs inscrits, il y a eu 165 votants soit 42% de participation.

7 sièges ont été attribués à la liste FCPE, 3 à la liste des parents indépendants, liste menée par Mme SERRAND.

<u>Titulaires</u>		<u>Suppléants</u>	
	FCPE		FCPE
HOCINE	Pascal	PONT	Stéphanie
NIZERY	Stéphane	GEORGEAIS	Maryse
MATHIEU	Marie	GUINET	Joëlle
YVET	Brendan	DONNART	Gaëtane
ADDJIG	Elodie	CHEVIN	Claire
FARGES	Céline	SIROEN	Anne- Bérengère
RIOUX	Anne	YVET	Anita
KERVERDO			
	LISTE INDEPENDANTE		LISTE INDEPENDANTE
SERRAND	Anne	NIGON	Sylvie
STANESE	Céline	REMOISSONET	Laëtitia
BOYER	Sandrine		

EFFECTIFS

L'école compte 10 classes, 255 élèves, dont 5 élèves du voyage.

CLASSES ET ÉQUIPE

Les effectifs sont répartis comme suit :

- CP (Mme VIATTE) : 26 et CP (Mme JOUSSET) : 27
- CE1 (Mme CORBEL) : 26 et CE1 (Mme ERNOULT) : 27
- CE2 (Mme MARIN) : 25 élèves et CE2 (Mme TREGRET, remplaçante de Mme MADIOT) : 25
- CM1 (M. JOUAN) : 25 élèves et CM1 de Mme MORDELLES : 25 élèves
- CM2 (Mme GOGDET) : 25 élèves et CM2 (Mme LE COQ/Mme LACROIX) : 25 élèves.

Les classes de cycle 2 (CP et CE1) sont plus chargées que celles de cycle 3.

Comme l'an dernier, M. LE FLOC'H Pascal intervient auprès des élèves du voyage, deux demi-journées par semaine, le mardi et vendredi matin.

Une psychologue scolaire est disponible auprès de l'équipe et intervient, sur demande des enseignants, auprès d'élèves en grande difficulté après avoir obtenu l'accord de la famille.

Il faut noter également la présence d'enfants pour lesquels un/une Auxiliaire de Vie Scolaire (AVS) est nécessaire. Cette année, trois AVS sont à temps plein sur l'école et une AVS est présente à mi-temps pour accompagner 8 élèves relevant de la MDPH (Maison Départementale des Personnes à Handicap): 2 en CP, 3 en CE2, 2 en CM1 et 1 en CM2.

Depuis mi-octobre, une EVS a été nommée en aide à la direction de l'école.

ECHANGE DE SERVICES ENTRE ENSEIGNANTS

L'Anglais est enseigné à l'école élémentaire, dans chaque classe, à partir du CP. Un décloisonnement a été mis en place : Mme VIATTE assure l'enseignement de l'anglais dans les 2 CP, Mme ERNOULT dans les 2 CE1, Mme TREGRET dans les 2 CE2 et Mme MORDELLES dans les 2 CM1. En CM2, l'enseignement de l'anglais est assuré par les enseignants de la classe, Mme GOGDET et Mme LE COQ.

AIDE PEDAGOGIQUE COMPLEMENTAIRE

Suite aux nouveaux rythmes scolaires, l'aide individualisée a été modifiée et devient une aide pédagogique complémentaire. Quand elle est assurée le midi, elle est mise en place le lundi et jeudi pour les élèves de cycle 2, le mardi et vendredi pour le cycle 3, afin de ne pas pénaliser les élèves qui, les 2 autres jours, ont des ateliers proposés sur ce temps méridien.

L'aide pédagogique complémentaire a trois objectifs :

- Fournir une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages.
- Proposer une aide au travail personnel.
- Mettre en œuvre une activité prévue par le projet d'école.

Mr Jouan a lancé un projet le lundi soir « fabriquer un objet qui roule » qui permettra la valorisation et l'épanouissement d'élèves en difficulté en cycle 3.

TEMPS PERISCOLAIRE

Le responsable du temps périscolaire est Mr THOMAS Vincent. Il peut être contacté au 02 99 23 38 35 à partir de 17h00.

Une réunion sera programmée pour informer les parents de l'organisation du temps périscolaire.

L'accueil du matin se fait en maternelle, dès 7h30.

Sur le temps du midi, des ateliers seront proposés, de novembre à avril, le lundi et jeudi pour les élèves de cycle 3 et le mardi et vendredi pour les élèves de cycle 2.

Le soir, les élèves de CP et CE1 rejoignent la maternelle, les CE2, CM1 et CM2 se rendent au centre de loisirs, en face de l'école. Après le goûter, les élèves sont répartis par niveau et ont un temps calme pour faire leurs leçons, à peu près 30 mn.

Ensuite des jeux extérieurs ou intérieurs sont proposés.

Grégobus

Quelques retards du Grégobus, dont le ramassage est perturbé actuellement par les travaux de Maison Blanche, ont été constatés mais dans l'ensemble, ce service est satisfaisant. En élémentaire, les élèves utilisant ce service, ne sont pas mis en difficulté par ces retards exceptionnels et peu importants.

Les parents demandent de revoir la procédure pour être prévenus en cas de problème car en septembre un dysfonctionnement a été observé lors d'un oubli du transporteur.

Mme Vinet pense que l'envoi de SMS est la procédure la plus simple, chaque parent pouvant ainsi recevoir l'information rapidement. Il est proposé, pour valider cette procédure d'alerte, d'envoyer un SMS à toutes les familles concernées par ce ramassage avec demande de réponse, au début de chaque année scolaire.

4. RESULTATS AUX EVALUATIONS NATIONALES DE CE1 ET DE CM2 DE FIN MAI 2012

Ces évaluations n'étant plus obligatoires, elles ont été passées de façon plus souple en CE1.

Les résultats en CE1 ont été très bons. Les exercices les moins réussis concernaient des nouvelles notions vues pour lesquelles les automatismes ne sont pas encore installés en fin de CE1 (accord sujet/verbe par exemple).

En CM2, les consignes de passation ont été suivies pour valider quelques compétences du livret de compétences de fin de palier 2. Les résultats des 2 CM2 ont été analysés séparément. Cette analyse montre que l'utilisation du dictionnaire est à travailler davantage car c'est une compétence chutée pour les deux classes. Pour les autres compétences, la réussite est inégale et dépend en partie du temps passé dans l'apprentissage de la notion : ainsi un CM2 a travaillé davantage en grammaire les fonctions, l'autre les natures de mots et la réussite concorde avec le temps passé en classe à étudier ces notions.

Sur les 53 élèves, 37 (70 %) avaient des acquis très solides en français et 45 (85 %) en mathématiques.

5 élèves avaient des acquis fragiles ou insuffisants en français et 4 en mathématiques.

Ces résultats sont proches des résultats observés en 2011 et 2012.

5. PRESENTATION DES PROJETS DE L'ANNEE

Projets subventionnés par la ville de Saint-Grégoire ou actions organisées par la ville pour l'année scolaire

- **Projet Musique « Le Brésil et la batuccada »** pour les classes de CE1 (Mme ERNOULT) et de CM1 (M. JOUAN), spectacle prévu le 23 mai 2013
- **Interventions d'un éducateur EPS** (éducation physique et sportive) auprès de toutes les classes.
- **Activité piscine pour les deux CE1** : Cette année les deux classes de CE1 se rendent à la piscine de Liffré, le jeudi en début d'après-midi. C'est une piscine, habituée à recevoir des groupes d'élèves et dont l'accueil est très bien organisé. Au niveau des apprentissages, les maîtres-nageurs sont à l'écoute des enseignants. Le projet pédagogique est intéressant.

- Spectacle «Il est moins le qu'art madame plac'art» pour tous les élèves, spectacle qui s'intègre à un projet artistique autour de la poésie et des arts visuels dont l'aboutissement sera une soirée de l'art proposée en juin.

Autres actions envisagées

- Projet musical accompagné par des étudiants du CFMI (Centre de Formation de Musiciens Intervenants) en classes de CP, CE1 et CE2. Grâce au décloisonnement en anglais, les deux classes de CP profitent de l'intervention musique du CFMI car Mme Jousset réinvestit avec l'autre classe de CP le travail effectué dans sa classe par l'intervenant.
- Projet kayak des CM1 de M. JOUAN et de Mme MORDELLES.

Une question est posée pour les enfants qui ne seraient pas en mesure de passer leur test anti-panique.

N'ayant pas de piscine sur Saint-Grégoire, il est demandé aux parents de faire passer ce test dans la piscine de leur choix. Apparemment tous les élèves seraient en mesure de le valider. L'idéal serait que tous les enfants passent ce test en CE1, à la fin de leur cycle piscine. C'est ce que prévoit la programmation d'école. Si toutefois un élève ne pouvait pas participer aux activités « kayak », on peut le rendre actif en lui confiant un reportage photos par exemple, pour le valoriser autrement.

- Projet « Opéra » pour la classe de CM2 de Mme LACROIX : visite de l'opéra en novembre et spectacle « Pomme d'Api » d'Offenbach en mars 2014. Les deux classes de CM2 avaient postulé à ce projet, une seule a été retenue, suite au nombre élevé de demandes.
- Planétarium pour toutes les classes de cycle 3, le déplacement se fera en bus.

D'autres projets sont en cours d'élaboration et seront abordés lors du prochain conseil d'école.

6. POINT SUR LES RYTHMES SCOLAIRES

Un premier projet a été présenté à l'équipe enseignante et discuté en conseil des maîtres le 16 avril 2013. Différentes remarques ont été faites et un courrier a été envoyé à la mairie puis une réunion à la mairie a permis de présenter ce projet à des représentants de parents d'élèves (2 par école), en présence des directeurs d'école, le lundi 14 mai 2013.

Les parents dans leur ensemble n'ont pas eu d'informations concernant ces rythmes scolaires.

Le réaménagement du rythme scolaire soulève de multiples questions :

- Qu'est-ce que les enfants vont faire pendant les TAP ? (temps d'activités périscolaires)
- Qu'est-ce que les enfants y gagnent ?
- Est-ce que c'est la bonne réforme pour les enfants ?
- Quelle équipe pour encadrer les enfants : personnel communal, animateurs ?
- Peut-on envisager des réajustements ?

Madame Vinet répond que la mairie a le souci de garder le maximum de gratuité mais sans être sûre de garder une gratuité totale par la suite.

Différentes expériences provenant des communes avoisinantes qui ont mis cette réforme en place dès cette année sont évoquées par ceux dont les enfants vivent déjà ce nouveau rythme, expériences parfois positives, parfois négatives :

Points positifs	Points négatifs
<i>activités variées</i> <i>certains enfants sont très contents</i>	<i>Coût pour les familles parfois important</i> <i>Vie de travail pour les enfants</i> <i>Incohérence alternance classe/TAP/devoirs</i> <i>Proposition des TAP parfois refusée car l'enfant est trop sollicité</i> <i>Grande fatigue chez certains enfants</i>

Le planning proposé par la commune pose de multiples questions :

- La question de l'utilisation des salles (Gymnase, auditorium, salle d'arts visuels) est également soulevée par les enseignants, car avec le nouveau planning, il est indispensable pour les classes ayant une journée de classe importante (horaire de 5h15) d'avoir accès à ces salles. Or, avec les TAP, celles-ci risquent d'être occupées par les autres élèves.
- Les APC (aides pédagogiques complémentaires à la charge des enseignants) n'apparaissent pas sur le planning. Pourtant, le temps d'1h45 accordé pour la pause méridienne interdira les APC sur ce temps (1h30 devant impérativement être laissée aux enfants pour se détendre). Or l'aide apportée pour les difficultés ponctuelles, n'est pas possible à mettre en place le soir car on n'a pas moyen de prévenir les parents assez rapidement. Or cette aide était très efficace pour aider les élèves dans l'appropriation des nouvelles notions.
- Les parents s'interrogent aussi sur les activités en liaison avec les associations de la commune, sur la responsabilité des transports des élèves.

Un rappel sur une demande faite par les parents d'élèves et acceptée par les enseignants lors du dernier conseil d'école est fait : « laisser une soirée sans leçons » pour « couper » la semaine d'école.

En conclusion, l'idée de base de réaménager le temps scolaire est bonne mais il s'avère que l'application et la mise en œuvre sont délicates.

7. TRAVAUX RÉALISÉS ET SOUHAITÉS

L'équipe pédagogique de l'école élémentaire s'interroge sur la présence d'amiante dans l'école. Un rapport avait été fourni par la mairie, il y a quelques années, à l'école et à la FCPE. Une copie pourra être faite à l'école. L'amiante est principalement présente dans la conduite de la chaufferie.

Certaines classes ont un environnement irritant, serait-il possible de mesurer le taux de poussière ? En effet, avant la rentrée, les murs des classes ont été aspirés mais les dalles des faux-plafonds très anciens dans certaines classes sont très poussiéreuses, comme l'a montré une dalle changée cet été dans une classe de CP.

Dans les classes de CP, le problème des guêpes ou frelons n'est toujours pas résolu. Dès qu'il fait chaud, ces insectes sortent des plafonds.

Pour les travaux de l'école, parents et enseignants regrettent qu'il n'y ait pas eu de réunion en 2013 concernant le réaménagement intérieur de l'école comme cela s'est fait pour l'aménagement extérieur avec la mise en place d'un comité de pilotage. La dernière réunion concernant les travaux intérieurs de l'école remonte à la rentrée scolaire 2012, réunion d'informations pour les parents d'élèves présentant également les travaux de la cantine en présence du maire, Monsieur Breteau.

Mme Vinet estime que la consultation a été faite et informe le conseil d'école que le cabinet CERUR retravaille sur une version (la cinquième), n'ayant pas suffisamment tenu compte des demandes faites dans le cahier des charges.

Les enseignants n'ont pas l'impression d'avoir été suffisamment consultés sur ces travaux (la dernière consultation remonte à la fin de l'année scolaire 2011-2012, consultation qui s'est faite dans la précipitation, le délai donné aux enseignants pour remonter leurs besoins et remarques étant très court). Ils ont peur que le projet ne réponde pas à leurs attentes. Un conseil des maîtres (en janvier 2013) a été consacré à l'analyse des plans du scénario définitif 1, plans présentés aux parents d'élèves en septembre 2012. Les remarques faites suite à l'analyse de ces plans ont été envoyées en mairie mais les enseignants n'ont pas eu de retour sur leurs remarques.

L'espace libéré par le self, représente une superficie de 600 m². Ce sera un lieu central, espace à mutualiser entre les deux écoles et le périscolaire. Aucune consultation, pour l'instant, n'a été menée sur cette mutualisation des espaces.

8. BILAN FINANCIER DE LA COOPERATIVE SCOLAIRE.

Le solde important de la coopérative de l'école a permis de prendre en charge l'intégralité des sorties ou spectacles scolaires de l'année 2012-2013, en plus de celles et ceux prises en charge par la commune, de doter l'école de 60 nouveaux dictionnaires, de séries de manuels supplémentaires, entre autres en anglais, de renouveler le fonds de la bibliothèque (achat de 200 romans ou albums) et d'équiper l'école d'un autre appareil photo numérique.

Le solde en fin d'année scolaire s'élevait à 3000 €, ce qui permet un fonctionnement « serein » des comptes de l'école.

Les parents d'élèves ont versé 1000 €, suite aux bénéfices de la fête de l'école.

Un appel à contribution sera fait auprès des parents d'élèves via un mot dans les cahiers de liaison en novembre. Ceux qui le peuvent sont invités à y répondre. L'objectif reste la gratuité de l'école publique pour tous.

9. QUESTIONS DES PARENTS

Scolarisation de l'enfant ayant agressé d'autres élèves

Cet incident s'est produit le 17 septembre. Suite à cet incident, les parents ont préféré retirer leur enfant de l'école. Mais l'école est obligatoire et cet élève doit être scolarisé. L'école publique se doit d'accueillir tous les élèves. Une réunion avec les parents et l'inspecteur de l'éducation nationale a permis de définir un cadre pour réintégrer cet élève dans l'école. Il reviendra le mardi 12 novembre, à mi-temps dans un premier temps. Pendant le temps de récréation, un enseignant se chargera exclusivement de sa surveillance. Une réunion est à programmer dans 3 ou 4 semaines pour faire le bilan de cette réintégration.

Mme Vinet précise qu'il est exclu définitivement du temps périscolaire et qu'à 11h45, en cas d'absence des parents, il sera pris en charge par un animateur en attendant d'être raccompagné chez lui.

Le frère et la sœur de cet élève ont trouvé leur place dans l'école et l'élève demande à revenir. Les conditions d'accueil sont donc différentes de celles du début d'année et devraient faciliter cette réintégration.

La psychologue scolaire interviendra dans les classes si les enseignants lui demandent mais il faut être vigilant à ne pas stigmatiser l'élève tout en rassurant les autres enfants. Les rumeurs ont beaucoup nui.

En conclusion : L'école est obligatoire pour tous les élèves. Nous n'avons pas le choix. Les mesures ont été prises pour assurer la sécurité des élèves et l'intégration de l'enfant. C'est une situation, certes difficile, mais qu'il nous faut gérer.

Absence du policier municipal le matin : Les parents regrettent que le policier municipal chargé de la surveillance au passage piéton devant l'école soit souvent absent le matin. Madame Vinet va contacter la police municipale pour remédier au problème.

Communication avec bienveillance :

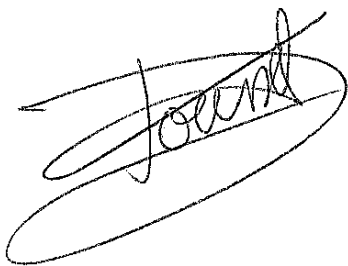
La FCPE propose d'organiser une conférence sur la communication bienveillante. Ils aimeraient que tous les intervenants municipaux puissent participer à cette conférence mais sa planification sur leur temps de formation est difficilement réalisable, cette formation étant proposée un soir. La date et le lieu restent à définir.

Fête de l'école : La date retenue est celle du 28 juin 2014 avec pour thème les îles / le Brésil.

Madame Lacroix remercie tous les membres du conseil pour leur participation.

Fin de la réunion : 21h

Secrétaire : Mme JOUSSET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jousset', enclosed within a large, loopy oval scribble.

Directrice : Mme LACROIX

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Lacroix', with a horizontal line underneath.